

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 19 décembre 2018  
Procès-verbal n° 20

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Excusés** MM. Didier DANIEL et Éric MAIOROFF.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 19 sans modification.

\*\*\*\*\*

## DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
de Départemental 1 à Départemental 5	<u>J10</u> : 08 et 09 décembre 2018	19 et 20 janvier 2019
de Départemental 1 Féminines	<u>J09</u> : 08 et 09 décembre 2018	à fixer

### SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
1		9	02/12/18	20694012	Nieuil l'Espoir (1) / Château Larcher (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
1		9	01/12/18	20694014	Neuville (2) / Lusignan(1)	Décision de l'arbitre	16/02/19

2	A	11	16/12/18	20694158	Boivre (1) / Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	27/01/19
2	A	11	15/12/18	20694159	Naintré (2) / Vouillé (1)	Arrêté municipal	26/01/19 à 20h
2	B	9	01/12/18	20694280	Rouillé (1) / Vivonne (1)	Arrêté municipal	16/02/19

3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	17/02/19
3	A	8	25/11/18	20694402	ASM (1) / Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	27/01/19
3	A	9	02/12/18	20694407	Leigné sur Usseau (1) / Antran (2)	Arrêté municipal	13/01/19
3	A	9	02/12/18	20694411	Châtelleraut Portugais (2) / Cernay (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
3	A	11	16/12/18	20694419	ASM (1) / Châtelleraut Portugais (2)	Arrêté municipal	13/01/19
3	A	11	15/12/18	20694420	Antran (2) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	26/01/19 à 20h
3	A	11	16/12/18	20694421	Leigné sur Usseau (1) / St Genest d'Ambière (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	A	11	16/12/18	20694422	Antoigné (1) / Ingrandes (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1) / Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	9	02/12/18	20694542	Poitiers 3 cités (2) / Oyré Dangé (2)	Décision de l'arbitre	27/01/19
3	B	11	15/12/18	20694556	St Savin (2) / Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	23/02/19 à 20h
3	C	9	02/12/18	20694673	Fleuré (2) / Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	13/01/19
3	C	9	02/12/18	20694675	Brion St Secondin (2) / St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	27/01/19
3	C	9	02/12/18	20694676	St Saviol (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	13/01/19

4	A	9	02/12/18	20694806	Neuville (3)	Poitiers 3 cités (3)	Arrêté municipal	13/01/19
4	B	9	02/12/18	20694938	Availles en Châtellerault (2)	Dissay (1)	Arrêté municipal	27/01/19
4	B	11	16/12/18	20694948	Jardres (1)	Pleumartin / La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
4	D	9	02/12/18	20695199	Champagné (1)	Verrières (2)	Arrêté municipal	24/02/19

5	A	9	02/12/18	20695331	Cernay (2)	L'Envigne (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	A	10	02/12/19	20695332	Beaumont St Cyr (4)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	27/01/18
5	A	11	16/12/18	20695345	Cernay (2)	Mouterre / 3 Moutiers (1)	Arrêté municipal	06/01/19
5	A	11	16/12/18	20695347	St Genest d'Ambière (2)	Thuré Besse (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	8	25/11/18	20695462	Leigné sur Usseau (2)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	9	02/12/18	20695464	Vouneuil sur Vienne (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	13/01/19
5	B	9	02/12/18	20695465	Buxeuil (1)	Châtellerault Portugais (3)	Arrêté municipal	13/01/19
5	B	9	02/12/18	20695467	Bonneuil Matours / Archigny (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	13/01/19
5	B	9	02/12/18	20695468	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	11	16/12/18	20695475	Châtellerault Portugais (3)	Bonneuil Matours / Archigny (2)	Terrain impraticable	27/01/19
5	B	11	16/12/18	20695476	Les Ormes (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695477	Lavoux-Linières (1)	L'Espinasse (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	B	11	16/12/18	20695478	Vouneuil sur Vienne (1)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695479	Senillé St Sauveur (1)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695480	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	17/02/19
5	C	9	02/12/18	20695600	St Savin (3)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	C	11	16/12/18	20695611	Nalliers (1)	Civaux (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1)	Rouillé (2)		23/12/18
5	D	9	02/12/18	20695732	Château Larcher (2)	Chaunay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	D	11	15/12/18	20695741	St Maurice Gençay (2)	Sud Vienne région de Couhé (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	E	9	02/12/18	20695860	Nieuil l'Espoir (3)	Vernon (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	E	11	16/12/18	20695874	Nieuil l'Espoir (3)	Béruges (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	F	9	02/12/18	20695993	La Pallu (3)	Buxerolles (3)	Arrêté municipal	13/01/19
5	F	11	16/12/18	20696006	Chasseneuil St Georges (3)	Savigny l'Evescault (1)	Arrêté municipal	13/01/19

6	A	8	02/12/18	20730970	Moncontour (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	23/12/18
6	B	8	02/12/18	20731013	St Gervais (1)	Châtellerault Réunionnais (1)	Arrêté municipal	23/12/18
6	B	9	16/12/18	20731021	Antran (3)	Leigné sur Usseau (3)	Arrêté municipal	23/12/18
6	C	8	02/12/18	20731060	Availles en Châtellerault (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	23/12/18
6	C	9	16/12/18	20731065	Vicq sur Gartempe (3)	Thuré Besse (3)	Arrêté municipal	06/01/19
6	C	9	16/12/18	20731067	Vouneuil sur Vienne (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	23/12/18
6	E	8	02/12/18	20731150	Valdivienne (3)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	23/12/18
6	E	9	16/12/18	20731156	Mazerolles Lussac / Sillars (2)	Jardres (2)	Arrêté municipal	23/12/18
6	E	9	16/12/18	20731157	Lavoux-Linières (2)	Poitiers Asac (3)	Arrêté municipal	23/12/18
6	G	8	02/12/18	20731241	La Ferrière / Magné (2)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	23/12/18
6	G	8	02/12/18	20731242	Charroux Mauprévoir (2)	Payroux (2)	Arrêté municipal	23/12/18

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
1		8	02/12/18	20737120	St Romans / Paizay (1)	Fontaine le Comte (1)	Arrêté municipal	24/02/19
2	A	10	09/12/18	20729591	Vivonne / Latillé (1)	ASM (1)	Arrêté municipal	23/12/18
2	A	10	09/12/18	20729593	Lusignan (2)	Boismé Clessé (1)	Arrêté municipal	23/12/18
U11/13 Niveau 1	A	5	08/12/18	21111737	Châtelleraut SO (1)	Bocafoot 79 (1)	Arrêté municipal	22/12/18
U11/13 Niveau 1	B	5	08/12/18	21111754	Niort Chamois (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	22/12/18

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
2	B	1	08/09/18	20694229	Vivonne (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Décision Commission d'Appel Ligue	05/01/19 à 20h
2	B	11	15/12/18	20694292	Rouillé (1)	Verrières (1)	Arrêté à la 46ème minute sur décision de l'arbitre	05/01/19 à 20h
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1)	La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/19
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2)	Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	22/12/18 à 20h

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT FEMININ A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
2	A	8	02/12/18	20729590	Pays Thénezéen (1)	Vivonne / Latillé (1)	Arrêté à la 46ème minute sur décision de l'arbitre	06/01/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES A REJOUER							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
Coupe Jolliet-Rousseau	1	14/10/18	21054808	Millac (1)	Couhé (1)	Décision de la Commission de Discipline	23/12/18

## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

## ARRÊTES MUNICIPAUX

Antran (du 15 au 16/12/18), Availles en Châtelleraut (le 15/12/18), Benassay (le 16/12/18), Cernay (du 15 au 16/12/18), Châtelleraut (stade du Verger du 16 au 17/12/18), Dangé St Romain (du 15 au 16/12/18), Fleuré (le 16/12/18), La Chapelle Montreuil (le 16/12/18), La Ferrière en Parthenay (du 15 au 16/12/18), Lavoux (du 15 au 16/12/18), Leigné sur Usseau (du 15 au 16/12/18), Les Ormes (du 15 au 16/12/18), Lussac les Châteaux (du 15 au 16/12/18), Naintré (du 15 au 16/12/18), Nalliers (du 15 au 16/12/18), Nieuil l'Espoir (un seul match par jour les 15 et 16/12/18), Oyré (du 15 au 16/12/18), Senillé St Sauveur (du 14 au 16/12/18), St Genest d'Ambière (à partir du 14/12/18), St Georges-lès-Baillargeaux (le 16/12/18), St Jean de Sauves (le 16/12/18), St Maurice la Clouère (du 15 au 16/12/18), St Savin (du 15 au 16/12/18), Thénezay (du 15 au 16/12/18), Vicq sur Gartempe (un seul match le 16/12/18), Vouneuil sur Vienne (le 16/12/18).

## JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Adriers	Leignes sur Fontaine	Poitiers PTT
Availles en Châtelleraut	Ligugé	Poitiers St Eloi
Biard	Loudun	Sillars
Bonnes	Lusignan	Sommières St Romain
Bonneuil Matours / Archigny	Mazerolles-Lussac	St Christophe
Buxerolles	Montamisé	St Maurice Gençay
Châtelleraut Portugais	Montmorillon	St Savin St Germain
Chauvigny	Naintré	St Saviol
Civaux	Nouaillé Maupertuis	Sud Vienne région de Couhé
Couhé	Ozon	Thuré Besse
GJ 3 Vallées 86	Payroux	Valdivienne
Ingrandes	Pleumartin	Verrières
Iteuil	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
Jardres	Poitiers Asac	Vivonne
Jaunay Clan	Poitiers Cep	Vouillé
La Ferrière / Magné	Poitiers Stade	Vouneuil sous Biard
La Pallu	Poitiers Gibauderie	Vouneuil sur Vienne
Leigné sur Usseau	Poitiers Portugais	

## DEPARTEMENTAL 1

### **Match n° 20694025 : Montamisé (1) Æ Lusignan (1) du 16/09/18**

Courriel du club de Lusignan (18/12/18 à 15h24) signalant la blessure au genou droit à la 68<sup>ème</sup> minute du joueur n° 10 LALANDE Romain

Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 20694229 : Vivonne (1) Æ ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 08/09/18**

Courriel du club de Vivonne (17/12/18 à 17h27)

Compte tenu des raisons invoquées par le club de Vivonne, la Commission accepte de décaler la rencontre au samedi 05 janvier 2019 à 20h.

### **Match n° 20694290 : Chauvigny (3) Æ Vivonne (1) en poule B du 16/12/18**

Confirmation de réserves du club de Vivonne (courriel du 17/12/18 à 17h40)

Réserves sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Chauvigny (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

Réserves sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, la première réserve qui n'est pas applicable à cette rencontre (donc non fondée).

Considérant, après vérification des dernières rencontres des équipes supérieures qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à une rencontre des équipes supérieures.

Considérant que **l'équipe de Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Dit **cette réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de Vivonne.

### **Match n° 20694292 : Rouillé (1) Æ Verrières (1) en poule B du 15/12/18**

Match arrêté à la 46<sup>ème</sup> minute par décision de l'arbitre.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du District.

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. IMBERT Fabrice (16/12/18 à 11h17) confirmant l'arrêt du match et signalant le remplacement sur blessure à la 36<sup>ème</sup> minute du joueur n°9 de Rouillé par le n°12.

Pris note.

Dossier classé.

### DEPARTEMENTAL 3

**Match n° 20694554 : Valdivienne (1) Ë Beaumont St Cyr (3) en poule B du 15/12/18**

Réserve (courriel du 17/12/18 à 23h12) du club de Valdivienne.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'aucune mention ne figure sur la feuille de match, seul un courriel fait état d'une réserve après match.

Considérant que ladite réserve est transformée en réclamation d'après match et qu'il y a lieu, conformément à l'article 187.1 des RG de la FFF de ne pas informer le club adverse en lui communiquant le texte de la réclamation pour lui permettre de formuler s'il le souhaite ses observations, lesquelles devront parvenir à la Commission pour le mercredi 09 janvier 2019, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 20694685 : Poitiers St Eloi (1) Ë Poitiers Cep 1892 (1) en poule C du 16/12/18**

Feuille de match informatisée clôturée par le secrétariat du District.

Courriel du club de Poitiers St Eloi (le 18/12/18 à 17h25) qui signale que ses remplaçants ne sont pas entrés en jeu.

La Commission demande au club de Poitiers Cep si ses remplaçants ont participé à la rencontre, à recevoir avant le mercredi 09/01/19.

### DEPARTEMENTAL 4

**Match n° 20695083 : Vouneuil sous Biard (1) Ë Poitiers St Eloi (2) en poule C du 16/12/18**

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. NKAMBA NZINGA Dagit (17/12/18 à 09h49) et du club de Vouneuil sous Biard (16/12/18 à 19h30) signalant une erreur sur le score de la rencontre à savoir 3 à 0 en faveur de l'équipe de Vouneuil sous Biard (1).

Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé.**

**Match n° 20695212 : Verrières (2) Ë Charroux-Mauprévoir (1) en poule D du 15/12/18**

**Evocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Charroux-Mauprévoir (1) d'un joueur (licence n° 1172424234) en état de suspension.

La Commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Charroux-Mauprévoir lequel peut formuler ses observations avant la date du 09/01/19, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 20695214 : Chatain (1) Ë La Ferrière / Magné (1) en poule D du 16/12/18**

Confirmation de réserve du club de Chatain (courriel du 17/12/18 à 15h44)

Réserves sur la qualification et / ou la participation du joueur / des joueurs VIEIRA José du club de La Ferrière Airoux pour le motif suivant : le joueur / les joueurs est / sont en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs CRUZ Dylan du club de Magné pour le motif suivant : le joueur / les joueurs est / sont en état de suspension au jour de la présente rencontre.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant la première réserve concernant la qualification et / ou la participation du joueur VIEIRA José du club de La Ferrière Airoux qui serait en état de suspension au joueur de la rencontre.

Considérant que le joueur mis en cause a purgé sa suspension au regard de l'équipe (1) de La Ferrière / Magné.

Considérant la seconde réserve concernant la qualification et / ou la participation du joueur CRUZ Dylan du club de Magné qui serait en état de suspension au joueur de la rencontre.

Considérant que le joueur mis en cause a purgé sa suspension au regard de l'équipe (1) de La Ferrière / Magné

En conséquence, considérant que **les joueurs en cause ne sont plus en état de suspension au regard de l'équipe (1) à la date de la rencontre** en rubrique.

**Dit ces réserves non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.  
Les droits de confirmation de réserves (38" ) seront débités au club de Chatain.  
**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 5

### **Match n° 20695475 : Châtelleraut Portugais (3) Ë Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 16/12/18**

Match non joué pour terrain impraticable.  
La rencontre est remise au 27/01/19.

### **Match n° 20695730 : Couhé (1) Ë Sud Vienne Région de Couhé (2) en poule D du 02/12/18**

#### **Évocation.**

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 18 du 05/12/18 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Couhé (1) d'un joueur (licence n° 2546644662) en état de suspension.

Considérant que le club de Couhé a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du 29/11/18 de cinq (5) matchs de suspension (incident hors match) à compter du 26/11/18.

Considérant que l'équipe de Couhé (1) évoluant en Départemental 5 poule D n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

#### **Par ces motifs,**

**Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 et le retrait de 1 point à l'équipe de Couhé (1) pour en donner le gain à l'équipe de Sud Vienne région de Couhé (2) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 4 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38" ) seront débités au club de Couhé.

#### **Dossier classé.**

### **Match n° 20696008 : Jaunay Clan (2) Ë La Pallu (3) en poule F du 16/12/18**

Courriel du club de La Pallu (16/12/18 à 11h39)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de La Pallu (3) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de La Pallu.

## DEPARTEMENTAL 6

### **Match n° 20731018 : St Christophe (2) Ë Coussay les Bois (3) en poule B du 16/12/18**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Coussay les Bois (3) (sans déplacement).

Amende de 15" au club de Coussay les Bois.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Coussay les Bois (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

### **Match n° 20731020 : Châtelleraut Réunionnais (1) Ë L'Envigne (3) en poule B du 16/12/18**

Courriel du club de L'Envigne (15/12/18 à 18h19)

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de L'Envigne (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de L'Envigne.

### **Match n° 20731049 : Thuré Besse (3) Ë Coussay les Bois (2) en poule C du 11/11/18**

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline de donner match perdu par pénalité à l'équipe de Coussay les Bois (2) avec le retrait de un point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Thuré Besse (3) avec 3 points et 3 buts à 0.

#### **Dossier classé.**

### **Match n° 20731110 : Avanton (2) Ë Dissay (3) en poule D du 16/12/18**

Courriel du club de Dissay (16/12/18 à 11h20)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Dissay (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Dissay.

### **Match n° 20731112 : Marigny St Léger (2) Ë Croutelle (2) en poule D du 16/12/18**

Courriel du club de Marigny St Léger (15/12/18 à 20h47)

La Commission remercie les deux clubs pour avoir tout mis en œuvre afin que la rencontre puisse se dérouler.

### **Match n° 20731200 : Adriers (2) Ë Plaisance (1) en poule F du 15/12/18**

Courriel du club de Plaisance (15/12/18 à 09h29)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Plaisance (1) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Plaisance.

**Match n° 20731239 : ACG Foot Sud 86 (3) Æ Sommières St Romain (2) en poule G du 09/12/18**

**Évocation**

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 19 du 12/12/18 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Sommières St Romain (2) d'un joueur (licence n° 1172418861) en état de suspension.

Considérant que le club de Sommières St Romain a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du 29/11/18 d'un (1) match de suspension (le match automatique) à compter du 26/11/18.

Considérant que l'équipe de Sommières St Romain (2) évoluant en Départemental 6 poule G n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (arrêté municipal le 02/12/18).

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs,**

**Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 et le retrait de 1 point à l'équipe de Sommières St Romain (2) pour en donner le gain à l'équipe de ACG Foot Sud 86 (3) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 4 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club de Sommières St Romain.

**Dossier classé.**

**Match n° 20731241 : La Ferrière / Magné (2) Æ St Saviol (2) en poule G du 02/12/18 remis le 23/12/18**

Courriel du club de Magné (18/12/18 à 10h34)

En raison de travaux dans les vestiaires du club de Magné, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de La Ferrière Airoux, même horaire.

**Match n° 20731244 : Availles Limouzine (1) Æ La Ferrière / Magné (2) en poule G du 16/12/18**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de la Ferrière / Magné (2) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de La Ferrière Airoux.

**CHAMPIONNAT FEMININ**

**Match n° 20737128 : La Chapelle Bâton (1) Æ Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 1 du 09/12/18 remis le 16/12/18.**

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (16/12/18 à 12h58)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement)

Amende de 31" au club d'Availles en Châtelleraut.

**Match n° 20729588 : Boismé Clessé (1) Æ Ste Eanne (1) en Départemental 2 poule A du 09/12/18 remis le 16/12/18.**

Courriel du club de Ste Eanne (16/12/18 à 11h22)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Ste Eanne (1) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de Ste Eanne.

**Match n° 20729531 : Mirebeau (1) Æ Dissay (1) en Départemental 2 poule B du 09/12/18 remis le 16/12/18.**

Courriel du club de Mirebeau (16/12/18 à 10h05)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Mirebeau (1) (sans déplacement de Dissay (1))

Amende de 31" au club de Mirebeau.

**Match n° 207295561 : La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) Æ Montmorillon / Fleuré / Vernon (2) en Départemental 2 poule C du 09/12/18 remis le 16/12/18.**

Courriel du club de La Chapelle Bâton (14/12/18 à 12h30)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) (sans déplacement de Montmorillon / Fleuré / Vernon (2)).

Compte tenu des circonstances, la Commission ne donnera pas d'amende pour forfait.

**Dossier classé.**

**CHAMPIONNAT FEMININ U11/U13 (géré par le District 86)**

**Match n° 21111729 : Bressuire (1) Æ Availles en Châtelleraut (1) au Niveau 1 poule A du 17/11/18 remis au 15/12/18**

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (15/12/18 à 18h16) (le club de Bressuire a été informé dès le samedi matin).

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement)

Amende de 10" au club d'Availles en Châtelleraut.

**Match n° 21111730 : Châtelleraut SO (1) Æ Poitiers 3 cités (1) au Niveau 1 poule A du 17/11/18 remis au 15/12/18**

Match non joué pour terrain impraticable.

Accords des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 19/12/18 à 15h30.

**Match n° 21111760 : Châtelleraut SO (2) Ë ASM (1) au Niveau 2 poule A du 17/11/18 remis au 15/12/18**

Match non joué pour terrain impraticable.

Accords des deux clubs pour jouer cette rencontre le samedi 22/12/18 à 15h sur terrain annexe.

**Match n° 21111774 : Vicq sur Gartempe (1) - La Chapelle Bâton (2) au Niveau 2 poule B du 17/11/18 remis au 15/12/18**

Courriel du club de La Chapelle Bâton (16/12/18 à 12h08).

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de La Chapelle Bâton (1) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de La Chapelle Bâton.

**Match n° 21111797 : Canton Cellois (1) Ë St Romans lès Melle (1) au Niveau 1 poule C du 08/12/18**

Match non joué.

**COUPE LOUIS DAVID**

**Match n° 20914258 : Ouzilly / Colombiers (1) Ë Senillé St Sauveur (1) du 16/09/18**

Reçu courriel du club d'Ouzilly, le 12/12/18, concernant le règlement des frais d'arbitrage de M. MIGNON Fabrice (70"). Les frais d'arbitrage ayant été réglés par le club, ce dernier sera crédité de la somme de 70" et l'arbitre débité de la même somme car déjà réglé par le District de la Vienne.

**Dossier classé.**

**RESERVES NON CONFIRMÉES**

Match n° 20694553 : Civaux (1) . Oyré Dangé (2) du 15/12/18 en Départemental 3 poule B

**DIVERS**

**Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges, Châtelleraut Portugais, Lusignan, Savigné St Christophe et Vouneuil sous Biard :**

Pris note

**NON SAISIE DES RESULTATS**

**Rencontre du 16/12/18**

- **2<sup>ème</sup> avertissement :**

**Départemental 6** : match n° 20731153 : Poitiers Beaulieu (1) . Valdivienne (3) en poule E

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE**

**Rencontres des 15 et 16/12/18**

- **1<sup>er</sup> avertissement :**

**Division 4** : Match n° 20695211 : Poitiers Asptt (2) . Adriers (1) en poule D

Rapport de l'arbitre de la rencontre M. PINARD Alexandre signalant l'absence de tablette.

**Division 5** : Match n° 20696005 : Poitiers Asptt (3) . Cissé (1) en poule F

Rapport du club de Poitiers Asptt.

Le club de Poitiers Asptt n'a effectué aucune récupération de données de matchs ou de équipes pour les deux rencontres ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE**

